

# LA LIGUE URBAINE ET RURALE

POUR L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE LA VIE FRANÇAISE  
Reconnue d'utilité publique



Madame Aurélie Filippetti  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75001 Paris

Paris, le 23 Mai 2013

Madame la Ministre,

Le Président du Comité de Défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau a appelé mon attention sur une affaire particulièrement délicate qui pose un problème de principe.

La ville de Fontainebleau a déposé un permis pour un projet ambitieux qui consiste à créer sous la place de la République un vaste parking de 750 places et à en profiter pour rendre à cette place son rôle de place réservée aux piétons qu'elle avait jusqu'à la dernière guerre, dominée par l'hôtel de la Mission construit en 1661 sur ordre de Louis XIV, édifice inscrit au titre des Monuments historiques.

Alors que vos services avaient approuvé ce projet, quelques personnalités se sont opposées à sa réalisation et ont empêché la démolition de la halle construite au cours de la seconde guerre mondiale par l'ingénieur Esquilan qui mérite à leurs yeux une protection au titre des Monuments Historiques. Cette halle occupe le centre de la place.

Vous avez pris une instance de classement interdisant ainsi la démolition projetée, ce qui vous donne un an pour mesurer les enjeux de cette affaire.

D'un côté, il y a un marché construit en 1942 par un ingénieur de grand renom mais qui ne figure pas dans la monographie consacrée à cet ingénieur et ne constitue pas, comme la halle Freyssinet à Paris, un jalon capital dans l'histoire des techniques architecturales, de l'autre, il y a la possibilité d'améliorer considérablement le centre ville de Fontainebleau en interdisant le stationnement anarchique qui dépare cette place, et en assurant également un stationnement aux visiteurs du château dont les voitures encombrant actuellement la place située devant la cour des Cuisines ou cour Henri IV.

Le Comité de Défense milite très activement pour le projet du maire dont les mérites sont évidents sur le plan urbanistique. De nombreuses personnalités locales soutiennent l'action de cette association qui a lancé une pétition.

Le président de la LUR, ancien directeur du patrimoine, est évidemment très sensible à la protection du patrimoine du XXème siècle mais, en l'occurrence, il ne peut rester indifférent aux arguments de ceux qui font valoir l'amélioration considérable qu'apporterait la réalisation du projet du maire au centre ville de Fontainebleau.

Il espère que, dans la décision que vous prendrez, l'ensemble des données architecturales et urbanistiques de cette affaire seront prises en compte et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa haute considération.

Christian Pattyn  
Président.

Siège de l'association : 20, rue du Borrégo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 67 06 06 – Fax : 01 42 67 53 46  
[ligueurbaïnecetrurale@wanadoo.fr](mailto:ligueurbaïnecetrurale@wanadoo.fr) // [www.ligueurbainecetrurale.fr](http://www.ligueurbainecetrurale.fr)

N° de SIRET 784 313 066 00051 // N° d'inscription à la préfecture : 5809 P // code APE 9499Z

Reconnue d'utilité publique le 27 août 1970 // Agréée au titre de l'article 40 de la loi 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature